

**DECISION N° 120-2022  
portant validation de la convention de contrat d'édition publicitaire avec la  
société Edit Info SARL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20220916-DAJ-DEC-22-225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2022

Publication : 16/09/2022

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles

L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant  
délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu la convention de l'entreprise Edit Info SARL portant contrat d'édition publicitaire pour  
le Guide pratique 2023 ainsi que du Plan de Ville 2023 de la Ville de Bernay ;

Considérant qu'une mise en concurrence des prestataires possibles a été réalisée par la  
Ville de Bernay ;

Considérant que l'entreprise Edit Info SARL propose l'offre la plus avantageuse ainsi que  
la garantie de la mise en place d'une force commerciale de proximité ;

Considérant la nécessité de signer cette convention ;

**DECIDE :**

De valider la convention avec l'entreprise Edit Info SARL pour le contrat d'édition  
publicitaire du Guide pratique 2023 ainsi que du Plan de ville 2023 de la Ville de Bernay.



# CONTRAT D'ÉDITION PUBLICITAIRE

*Entre*

## **La Ville de Bernay**

Place Gustave Héon

27300 BERNAY

Représentée par Madame VAGNER Marie-Lyne, en qualité de maire.

*Et d'autre part,*

## **La société EDITINFO SARL**

24, rue de Fauville – 27000 EVREUX

Représenté par Monsieur LEMAGNANT Sébastien, en qualité de gérant.

Il a été défini ce qui suit concernant l'édition de son **Guide pratique 2022-2023**, dont EDITINFO assume intégralement et de façon exclusive la régie publicitaire.

## **Art. 1 - ENGAGEMENTS BI-LATERAUX**

### **1.1. ENGAGEMENTS D'EDITINFO**

En contrepartie, la société EDITINFO SARL s'engage à fournir gratuitement les guides (tels qu'ils ont été prévus dans l'article 2) à la Ville de Bernay et à prendre en charge l'intégralité des frais d'édition :

- La mise en page et l'intégration des espaces publicitaires, leur facturation.
- L'impression du guide et sa livraison en mairie

### **1.2. ENGAGEMENTS DE LA MAIRIE**

La Ville de Bernay fournit à EDITINFO une lettre d'accréditation et une liste d'annonceurs potentiels (fournisseurs locaux et extra locaux) pour la prospection des encarts publicitaires.

De même, la Ville de Bernay fournit son logo et la maquette de la couverture du guide 2022 en format numérique afin d'illustrer la documentation commerciale d'EDITINFO.



## **Art. 2 – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES**

### **Brochure**

- Format 120x210 mm fermée/245x210 mm ouvert
- Couverture 4 pages :  
Impression quadrichromie recto/verso sur papier Couché moderne silk 2 faces (ou équivalent) 300g  
96 pages intérieures + pages de publicités (nombre à valider) :  
Impression quadrichromie recto/verso sur papier Couché moderne silk 2 faces (ou équivalent) 90g
- Façonnage : dos carré-collé ou piqûre 2 agrafes
- Livraison : décembre 2022.

Tirage : 6 000 exemplaires

Le service Communication de la Ville de Bernay assure la mise en page des pages rédactionnelles de ce support et fournit à EDITINFO un fichier PDF Haute Définition afin d'intégrer les publicités sur les pages pré définies.

Après intégration des espaces publicitaires par nos soins, un Bon A Tirer du support sera soumis pour validation avant son impression.

Afin d'établir un rétroplanning pour cette édition, il est à prévoir un délai d'impression de 12 jours ouvrés.

Les 2<sup>èmes</sup>, 3<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> pages de couvertures sont réservées aux espaces publicitaires, en sus de ceux prévus dans les pages intérieures (soit 12 pages minimum).

## **Art. 3 - DIFFUSION**

EDITINFO assure la distribution des guides auprès des administrés. Edition prévue en janvier 2023.

## **Art. 4 – BILAN FINANCIER DE L'EDITION**

La société EDITINFO SARL s'engage à fournir un bilan financier de cette édition au service Communication de la Ville de Bernay à la parution de cette dernière (chiffre d'affaires réalisé net, remises déduites et frais engagés).

## **Art. 5 – DURÉE DE LA CONVENTION ET CLAUSE DE RESILIATION**

La présente convention est établie pour une durée déterminée d'un an d'édition (édition 2023).



### **Art. 6 – EN CAS DE LITIGE**

En cas de litige, le tribunal d'Evreux (27) sera seul juge compétent.

Convention établie sur 3 pages et en 2 exemplaires (dont 1 pour chacune des parties), le 30 août 2022.

Pour la Ville de Bernay  
Madame VAGNER Marie-Lyne – Maire

Pour EDITINFO  
Monsieur LEMAGNANT Sébastien - Gérant



# CONTRAT D'ÉDITION PUBLICITAIRE

*Entre*

## **La Ville de Bernay**

Place Gustave Héon

27300 BERNAY

Représentée par Madame VAGNER Marie-Lyne, en qualité de maire.

*Et d'autre part,*

## **La société EDITINFO SARL**

24, rue de Fauville – 27000 EVREUX

Représenté par Monsieur LEMAGNANT Sébastien, en qualité de gérant.

Il a été défini ce qui suit concernant l'édition de son **PLAN**, dont EDITINFO assume intégralement et de façon exclusive la régie publicitaire.

## **Art. 1 - ENGAGEMENTS BI-LATERAUX**

### **1.1. ENGAGEMENTS D'EDITINFO**

En contrepartie, la société EDITINFO SARL s'engage à fournir gratuitement les plans (tels qu'ils ont été prévus dans l'article 2) à la Ville de Bernay et à prendre en charge l'intégralité des frais d'édition :

- La mise en page du plan à partir des informations fournies par le service urbanisme de la Ville de Bernay (sous forme numérique) et la composition des espaces publicitaires, leur facturation.
- L'impression du plan et sa livraison en mairie

### **1.2. ENGAGEMENTS DE LA MAIRIE**

La Ville de Bernay fournit à EDITINFO une lettre d'accréditation et une liste d'annonceurs potentiels (fournisseurs locaux et extra locaux) pour la prospection des encarts publicitaires.

De même, la Ville de Bernay fournit la maquette de la couverture du plan.



## **Art. 2 – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES**

### **PLAN**

- Format 85x170 mm plié/765x510 mm ouvert
- Impression quadrichromie recto/verso sur papier Couché satiné 90g
- 8 plis accordéon + 2 plis roulés

Tirage : 4 000 exemplaires

EDITINFO assure la mise en page de ce plan et fournit au service Communication de la Ville de Bernay un Bon A Tirer (hormis pour la couverture du plan dont le service Communication de la Ville de Bernay fournit un fichier).

Après intégration des espaces publicitaires par nos soins, un dernier Bon A Tirer du support sera soumis pour validation avant son impression.

La 4<sup>ème</sup> de couvertures est réservée à un espace publicitaire, en sus de ceux prévus dans les pages intérieures.

## **Art. 3 - DIFFUSION**

La Ville de Bernay assurera à sa charge la diffusion du plan de ville. Edition prévue en janvier 2023.

## **Art. 4 – DURÉE DE LA CONVENTION ET CLAUSE DE RESILIATION**

La présente convention est établie pour une durée déterminée d'un an d'édition (édition 2023).

## **Art. 5 – EN CAS DE LITIGE**

En cas de litige, le tribunal d'Evreux (27) sera seul juge compétent.

Convention établie sur 2 pages et en 2 exemplaires (dont 1 pour chacune des parties), le 30 août 2022.

Pour la Ville de Bernay  
Madame VAGNER Marie-Lyne – Maire

Pour EDITINFO  
Monsieur LEMAGNANT Sébastien - Gérant

# Fiche de circulation - Dossier Traité

## Description

**Nom** : Proposition décision Edit Info

**Date limite** : 13/09/2022

**Créé par** : Manuel CHEVALLIER le 06/09/2022  
10:42:07

**Document principal** : Proposition décision Edit  
Info.pdf

**Responsable** : Manuel CHEVALLIER

**Confidentiel** : Non

## Visa(s)

Directeur(trice) Générale des Services (Sylvie VASSEUR) **OK** (le 07/09/2022 21:57:20)

## Signature(s) électronique(s)

Maire (Marie-Lyne VAGNER) : **OK** (le 08/09/2022 09:09:50)

## Annotation(s) Publique(s)

## Annexe(s)

**Nom** : Protocole de régie publicitaire Guide pratique 2022-2023 - Ville de Bernay 30082022.pdf  
182 Ko

**Nom** : Protocole de régie publicitaire Plan - Ville de Bernay 30082022.pdf  
175 Ko

# RAPPORT DE SIGNATURE

## Dossier signé : Proposition décision Edit Info

Vérification de la liste des pièces déposées, et de leur signature

sous réserve du contenu des dossiers compressés par le candidat, à vérifier par vos soins.

### AUCUNE ANOMALIE DE SIGNATURE RENCONTRÉE

Fichier	Octets	Signataire	Autorité de certification (AC)	Dates de validité	Signé le	Type	Validité
Proposition décision Edit Info.pdf	144781	VAGNER Marie-Lyne	C=FR,O=COMMUNE DE BERNAY,2.5.4.97=NTRFR-212700561,OU=0002 212700561,T=Maire de Bernay,SURNAME=VAGNER,GIVENNAME=Marie-Lyne,SERIALNUMBER=99798IFO873,CN=Marie-Lyne VAGNER C=FR,O=Certinomis,OU=0002 433998903,CN=Certinomis - AA et Agents 7306384594759219033800841165552486882	Du 15/07/2020 Au 24/05/2023	08/09/2022 à 09h09	PAdES	OK

Co-traitance : dans le cas de co-traitance, ou sous-traitance, il est possible qu'un document soit signé plusieurs fois, dans ce cas le même document sera listé autant de fois qu'il est signé, afin de pouvoir vous donner le détail de chaque signature.

Rapport de signature généré à titre indicatif par SRCI 16/09/2022 13:33.